

NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES ACTES PROFESSIONNELS (NGAP)

95 %
de satisfaction
11 formés



Public : infirmiers libéraux ; salariés ; secrétaire médicale et/ou de facturation pour cabinet de soins infirmiers

Pré-requis : aucun

Effectif : entre 6 et 14 apprenants



Intervenante : Mme GURY, infirmière experte en environnement conventionnel



Dates : définies au cours de l'année et communiquées sur le site de FORM'ED



Lieu : dans nos locaux à Besançon ou en intra établissement



Durée : 14 heures (2 jours) de 9h00 à 17h00



Tarif : nous contacter



Validation : attestation de fin de formation

Objectifs de la formation :

- Décrire les dispositions générales et spécifiques de la NGAP applicable aux infirmiers
- Appréhender les modifications apportées par les avenants n°6 et n°8 à la convention
- Mettre en pratique les acquis par le biais d'exercices

Contenus pédagogiques :

- Environnement légal et réglementaire de l'infirmier
- Champ de la NGAP
- Les articles des dispositions générales concernant les IDE
- Articles 1 à 13 du chapitre I du titre XVI
- Focus sur les modifications apportées par les avenants n°6 et n°8
- Articles 1 à 7 du chapitre II du titre XVI
- Focus sur les modifications apportées par l'avenant n°6
- Problématiques particulières de cotations
- Entraînement par le biais d'exercices

Méthodes pédagogiques :

Affirmative : exposé théorique

Interrogative : feed-back permanent entre les stagiaires et l'intervenant

Active : exercices d'application énoncés par la formatrice mais également à partir des propres cas de cotation des participants

Je m'inscris